

Marchandisation de la santé Le cri de colère des hôpitaux et maternités de proximité

La coordination nationale qui réunit les comités de défense des petits hôpitaux (et maternités) s'alarme de l'emprise croissante du secteur privé sur la santé.

« *Notre santé n'est pas une marchandise ou un moyen de faire du profit individuel* ». Après les rencontres d'Aubagne (où étaient représentées 79 délégations), la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité plaide avec vigueur, dans une longue déclaration, pour un « *service public de santé rénové et contrôlé par les principaux intéressés (usagers, personnels et élus locaux* », seul rempart à la « marchandisation » du secteur.

Résumant la position des petits hôpitaux, la coordination nationale met en cause l'« *esprit libéral de plus en plus égoïste* » à travers la liberté d'installation totale des libéraux préservée « *au détriment des territoires et des structures sanitaires* », le paiement à la performance des médecins (primes sur objectifs) mais aussi les dépassements d'honoraires.

Une « logique comptable qui se répand partout »

La coordination nationale des comités de défense vilipende surtout la « *logique comptable qui se répand partout* », citant les impératifs financiers qui s'imposent aux établissements de santé et les effets pervers de la tarification à l'activité.

Dans ce même réquisitoire, elle condamne la « *mainmise financière des groupes privés* », la logique des partenariats publics privés « *qui mettent les établissements sous la coupe des financiers* » ainsi que les emprunts toxiques ou le développement d'un secteur lucratif aux mains de sociétés cotées en bourse « *en concurrence directe avec les hôpitaux publics* ».

Dans ce registre encore, la coordination fustige « *l'externalisation de nombreux secteurs du service public de santé* » au rang desquels les services généraux (buanderie, repassage, cuisine), des services de formation ou des laboratoires. Enfin, elle dénonce « *la multiplication des regroupements* » (services ou établissements) qui « *profitent au privé* ».

La coordination nationale appelle les pouvoirs publics à « *renverser cette logique de privatisation* », à garantir l'accès égal aux soins, à abroger la loi HPST (et la T2A) et à redonner aux établissements publics

« *les moyens nécessaires à une politique de santé de proximité* ».